

ce qu'il entend faire pour mettre fin aux difficultés économiques intérieures du Canada.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition) : Monsieur l'Orateur, j'aimerais à répéter ce que j'ai dit vendredi sur l'opportunité de terminer le débat sur l'Adresse avant d'aborder les autres sujets et surtout avant l'ajournement. Je suis entièrement d'accord avec les honorables députés qui viennent de parler de l'importance des problèmes domestiques du Canada. Ils dépassent en grandeur tous ceux que le pays a été appelé à résoudre jusqu'à présent. Le Gouvernement ne devrait pas se réfugier derrière le paravent de la conférence économique impériale pour cacher son impuissance quand il s'agit des questions domestiques immédiates et plus importantes. Nous avons le droit d'exiger qu'avant d'aborder la discussion des affaires de la conférence impériale, le premier ministre fasse à la Chambre la promesse formelle de ne pas terminer cette session préliminaire, sans avoir permis la libre discussion non seulement de la question du chômage, mais aussi de celles qui concernent les banques, le crédit et la monnaie.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est) : Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui demandent au Gouvernement de promettre à la Chambre de lui laisser discuter les problèmes du jour, avant d'ajourner pour la conférence économique internationale. Je n'aime pas cette nouvelle méthode qui consiste à remettre la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Je viens d'examiner le *Feuilleton* d'aujourd'hui et je vois que la discussion du discours de Son Excellence est inscrite au chapitre des mesures d'initiative ministérielle. C'est là une innovation, ou je me trompe grandement. On avait l'habitude de l'inscrire au chapitre des ordres spéciaux. C'est en effet un article inscrit à l'ordre du jour par une décision de la Chambre après que Votre Honneur l'eut informée que Son Excellence avait prononcé son discours d'ouverture de la session. Ce n'est pas une mesure du Gouvernement; Son Excellence n'a pas fait son discours au Gouvernement, mais aux membres de la Chambre. Mon très honorable ami le premier ministre l'a entendu avec les autres.—il y faisait peut-être plus belle figure à cause de son uniforme officiel,—mais le discours a été fait aux membres de la Chambre. C'est le Parlement, c'est-à-dire tous les membres de la Chambre, qui propose une adresse en réponse au discours du trône; non pas le Gouvernement ni le premier ministre. Il est fort à désirer, me semble-t-il, que tous les membres aient l'occasion d'étudier les problèmes qui se posent au pays, au cours du débat sur l'Adresse. Il est des circonstances particulières cette année, je m'en rends

compte, qui pourraient nous porter à passer immédiatement à l'examen des accords conclus à la dernière conférence économique impériale. Mais on aurait tort d'en faire une habitude.

On devrait aussi nous assurer que la majorité de la Chambre ne nous imposera pas un ajournement après la fin de la discussion des accords conclus à la conférence impériale, enlevant ainsi aux autres membres de la Chambre l'occasion de discuter les questions d'intérêt national à propos du débat sur l'Adresse.

M. l'ORATEUR: Pour la gouverne de l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe) et de la Chambre en général, je tiens à dire que les mots "mesures d'initiative ministérielle" paraissent dans le *Feuilleton* par suite d'une erreur matérielle. L'examen du discours lu par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session devrait se trouver sous la rubrique "Affaires spéciales". Je le répète, c'est par suite d'une erreur matérielle que cet article a été inscrit comme on le voit, et non à la demande du Gouvernement ou de quiconque parlant au nom du Gouvernement.

L'hon. M. LAPOINTE: Tant mieux.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud) : L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) et l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) ont soulevé un point tout à fait pertinent. Au cours des cérémonies de l'ouverture du Parlement, je ne pouvais m'empêcher de songer à un état de choses à peu près semblable qui se produisait il y a deux ans. Je me rappelle l'assurance avec laquelle le premier ministre déposait, cette année-là, son programme de crédits en vue de travaux publics et ses projets de modifications au tarif douanier qui devaient nous faire sortir de la crise pour nous placer au soleil brillant de la prospérité.

Je suis bien sûr que, quels que soient les avantages des accords conclus à la conférence impériale, ils seront aussi impuissants à régler l'état économique actuel du Canada que les mesures législatives de 1930. Il est donc essentiel d'avoir l'assurance que nous ferons plus que nous livrer à une discussion académique du chômage et des autres questions urgentes qui se posent au pays à l'heure actuelle.

Les gens de la province de la Colombie-Anglaise et en particulier de Vancouver commencent à se rendre compte qu'ils sont au bout de leurs moyens et qu'ils ne peuvent plus rien faire. Cependant, le Gouvernement ne nous annonce rien de concret à propos du chômage. Il est un aspect de l'état de choses créé par le chômage dont on commence seulement à se ressentir sérieusement. Jusqu'ici, la plupart